



Municipalité de Saint-Gilbert

RÈGLEMENT U-03-2023, RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Avis public

Le conseil municipal de Saint-Gilbert a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le projet de règlement U-03-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles de Saint-Gilbert ».

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, se tiendra le mardi 4 juillet 2023, à compter de 20h, dans la salle du conseil de la municipalité située au 110 rue Principale, Saint-Gilbert, Québec G0A 3T0.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement U-03-2023 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de ce règlement peut le faire pendant les heures d'ouvertures les mercredi et jeudi de 10h à 12h et 13h à 15h.

Donné à Saint-Gilbert ce 22 juin 2023.

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gilbert certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public le 22 juin 2023 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site web de la municipalité et dans le journal Le Gilbertain du mois de juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 22 juin 2023.

Christian Fontaine, Directeur général et greffier-trésorier